

Logigramme 6 – Travaux urgents

(L'application du logigramme doit se faire réseau par réseau)

Légende : qui est responsable de l'action ?

Commanditaire des travaux urgents

Exploitant

Exécutant des travaux

Prestataire en géoréférencement

Exécution de travaux urgents

(Tous travaux non prévisibles effectués en cas d'urgence justifiée par la sécurité, la continuité du service public ou la sauvegarde des personnes ou des biens ou en cas de force majeure)

Consultation GU dès le constat d'urgence

(Par la personne qui ordonne les travaux urgents)

Paragraphe 10.1

Paragraphe 10.1

Paragraphe 10.2

Paragraphe 10.2

TMD : Transports de
Matières Dangereuses

